

Délibération affichée,  
rendue exécutoire,  
après transmission au  
Contrôle de la Légalité  
le : 24/10/11

DEPARTEMENT DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20111021-57197-DE-1-1\_0

**CONSEIL GENERAL**

Séance du vendredi 21 octobre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX  
SAINT CYR, ORGEVAL ET CARRIÈRES-SOUS-POISSY  
ACQUISITION ET TRAVAUX D'INSTALLATION DE BÂTIMENTS PRÉFABRIQUÉS  
À USAGE DE LOCAUX DE VIE POUR LES AGENTS DES SERVICES DES CENTRES  
D'EXPLOITATION DE LA DIRECTION DES ROUTES ET DES TRANSPORTS**

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Général,

Sa commission Equipement entendue,

Sa commission des Finances et des Affaires générales consultée,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte une opération d'acquisition et de travaux d'installation de bâtiments préfabriqués à usage de locaux de vie et de bureaux pour les agents des services des centres d'exploitation de la Direction des Routes et des Transports pour un montant de 300 000 € TTC et décide de l'individualisation de l'autorisation de programme correspondante sur les sites de Saint Cyr, Carrières-sous-Poissy et Orgeval.

Autorise le Président du Conseil Général à effectuer au nom du Département toute demande d'autorisation de construction ou d'aménagement relative à cette opération.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 21 article 2181 du budget départemental.